

LE COMITÉ D'ORGANISATION DU TOUR DE L'ORNE CYCLISTE  
ET LE COMITÉ DE L'ORNE DE CYCLISME PRÉSENTENT

# Tour de l.

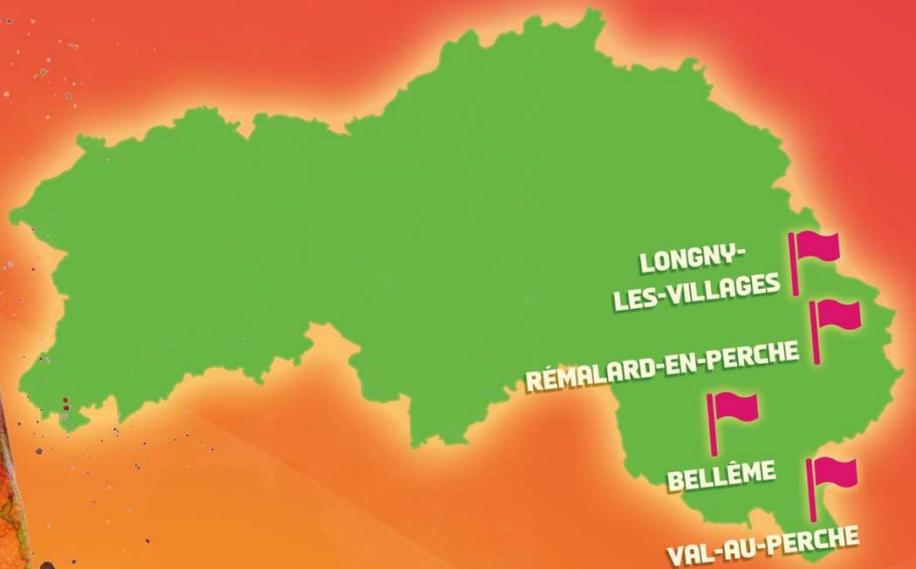


# 12 > 13 AVRIL 2025

# Orne

## Féminin

## COUPE DE FRANCE DN2 DAMES



12/04 Bellême **117 km**

14h > Rémalard-en-Perche

13/04 Contre la montre individuel **13,6 km**  
9h > Val-au-Perche

14h30 Val-au-Perche **100 km**

> Longny-les-Villages

 **Suivez-nous !**

## **INFORMATIONS**

### **Samedi 12 avril 2025**

**10 h 30 – 11 h 30** : Accueil des équipes à la mairie, **place de la République à Bellême** et remise des dossiers techniques (dossards, plaques de cadre, ...).

**11 h45** : Réunion des directeurs sportifs à la mairie de Bellême

**12 h45** : Présentation des équipes et signature au podium, place de la République

**13 h50** : Départ fictif, place de la République

**17 h00** : Arrivée, à Rémalard en Perche, rue Marcel Louvel, face à l'espace Octave Mirbeau

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical – espace Mirbeau

: Salle « arbitres » - espace Mirbeau

### **Dimanche 13 avril**

**8 h 45** : signature au podium et contrôle des vélos, **rue de la Matteau, Val au Perche (Le Theil sur Huisne)**

**8h** : 1<sup>er</sup> départ,

: Arrivée : Val au Perche, avenue du Perche

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical : école, avenue des Loges

: Salle « arbitres » : école, avenue des Loges

**11 h30** : repas salle Jean Beaudoux, 5 place de la mairie, Val au Perche

**13h30** : Présentation des équipes et signature, place de la mairie

**14 h 25** : Départ fictif, mairie

**17 h 30** : Arrivée, Longny les Villages (Longny au Perche), rue de Paris

: Protocole et Récompenses au podium

: Contrôle médical : mairie

: Salle « arbitres » : mairie

# TOUR DE L'ORNE – COUPE DE FRANCE DAMES

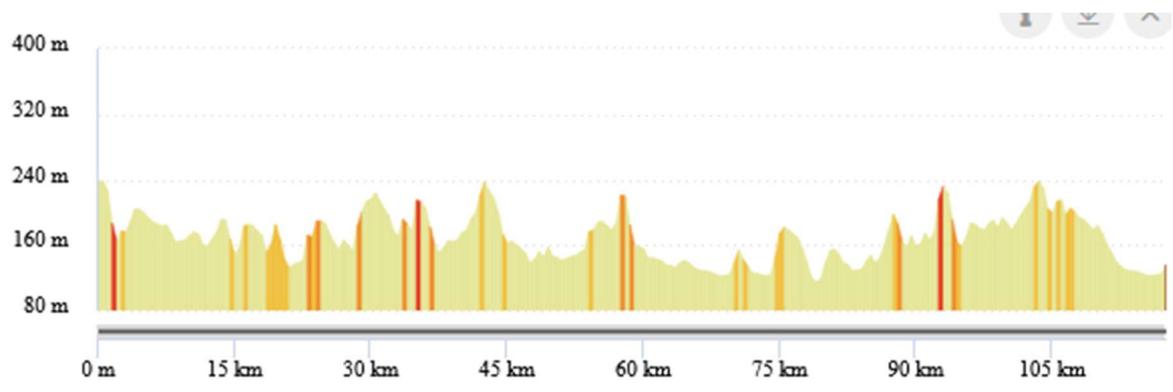
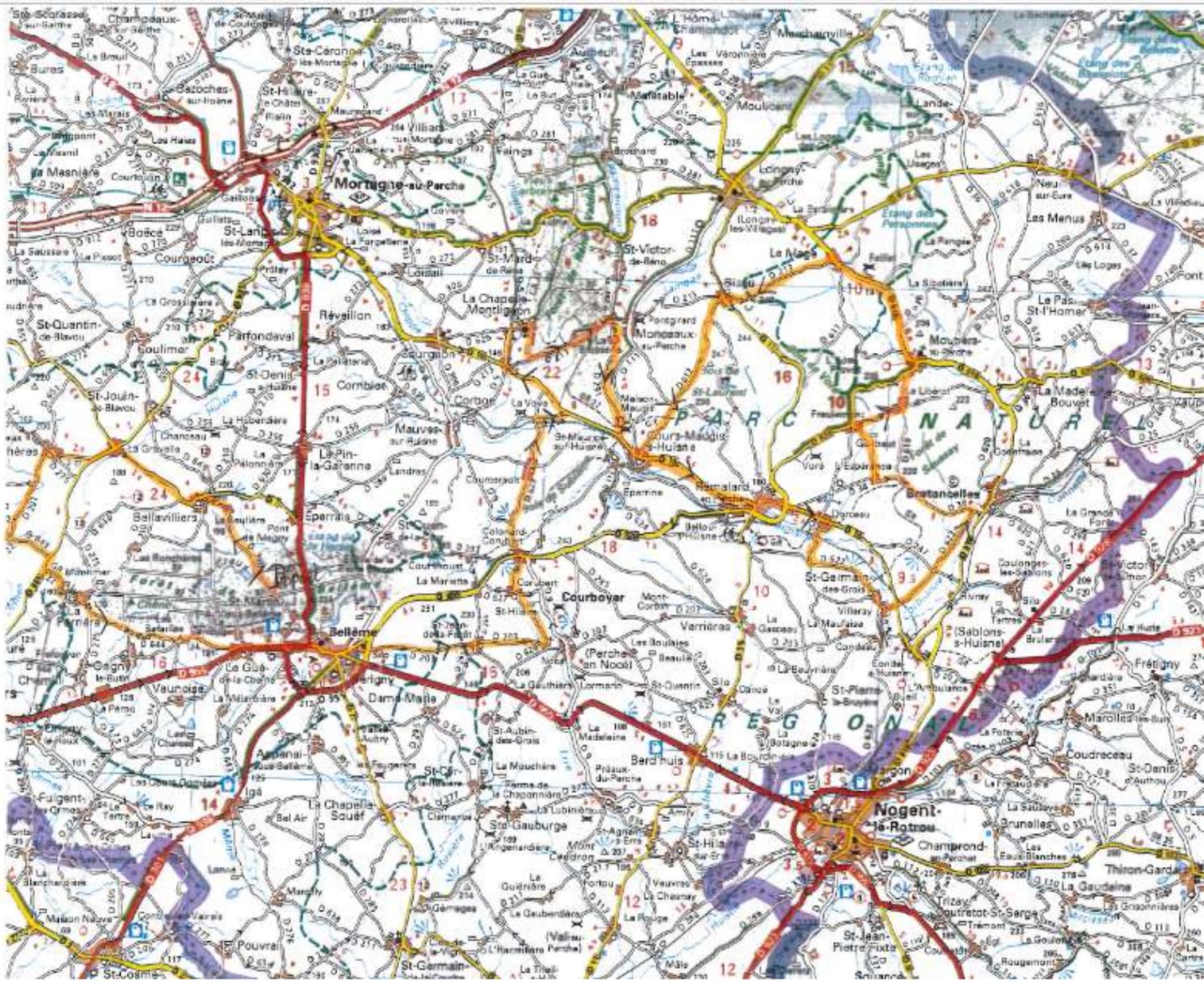
## Bellême – Rémalard en Perche

### ÉTAPE 1 – 12 Avril 2025

Km	Km restants	N° Voie		Moyenne 36 km/h	Moyenne 38 km/h	
0			Fictif	13h50	13h50	Mairie de Bellême, place de la République Place au blé (sens interdit)
						Avenue du Dr Boutron
0.5		D938				RP, route de Mortagne
1.4		D310				RP, 2 <sup>ème</sup> à droite, vers St Martin du Vieux Bellême
						Entrée St Martin du Vieux Bellême
						Tout droit, lieu-dit la Bruyère
2.1		D310				Sortie St Martin du Vieux Bellême
3						Carrefour du Rendez-vous
0	117	D310	Réel	14h	14h	Carrefour du rendez-vous
4.5	112.5			14h08	14h08	Entrée Bellavilliers
4.9	112.1	D7				A gauche, rue du Perche vers Le Mêle sur Sarthe
5.1	111.9	D7				Sortie Bellavilliers
8.6	108.4					Entrée la Gravelle
8.7	108.3	D931		14h15	14h14	A gauche, lieu-dit la Gravelle
9.5	107.5	D27				A droite, vers Pervençères
10.7	106.3	D27				Entrée Pervençères
11.1	105.9	D297		14h19	14h18	A gauche, vers Montgaudry
11.4	105.6					Sortie Pervençères
14.8	102.2	D649		14h25	14h24	A gauche, lieu-dit la Moinerie
16.5	100.5	D931		14h28	14h26	A droite, vers Suré
17.1	99.9	C3		14h29	14h27	A gauche, vers La Perrière
19.2	97.8					Entrée La Perrière
19.3	97.7		MG 1	14h33	14h31	La Perrière, lieu-dit la Grange
19.4	97.6	D275				En face, vers Chemilli
19.8	97.2					Sortie La Perrière
20.1	96.9	D644				A gauche, vers Origny le Butin, le Gué de la Chainé
25.2	91.8					Entrée le Gué de la Chainé, rue des Lilas
25.5	91.5					▲ rétrécissement
25.7	91.3					▲
26	91	D955		14h44	14h41	A gauche, vers Bellême
26.4	90.6					Sortie le Gué de la Chainé
27.5	89.5	D455		14h46	14h44	RP 3 <sup>ème</sup> à droite, rue de Mamers
28.3	88.7					Entrée Bellême, route de Mamers
28.6	88.4					RP 1 <sup>ère</sup> à droite
						Avenue du Dr Boutron
29	88					Boulevard Bansard des Bois
29.1	87.9	D955	PC1 SB	14h49	14h46	Face Relais St Louis
29.2	87.8					A droite, rue Boucicaut
						Place de la Liberté (sens interdit)
						Rue de Paris
29.6	87.4	D920				A gauche, avenue Roger Martin du Gard, vers Rémalard, la Chapelle Montligeon
29.9	87.1	D203				A droite, rue Saint Jean, vers St Jean la Forêt
30	87					Entrée Sérigny

30.6	86.4	D203xD920		14h51	14h48	Tout droit vers St Jean La Forêt
34.6	82.4	D203		14h58	14h55	Entrée St Jean La Forêt, rue de l'école
34.7	82.3	D203				Tout droit, vers Nocé
37.4	79.6	C4		15h03	15h	A gauche, avant entrée dans Nocé, vers Corubert, Colonard-Corubert
39.7	77.3					Entrée Corubert
39.8	77.2	D627		15h06	15h03	A gauche, lieu-dit Monperthuis
40	77	C5				A droite, vers Colonard Corubert, rue du Puits
40.1	76.9					Sortie Corubert
41.4	75.6	D920				A gauche, Colonard Corubert
41.6	75.4	D9				A droite, vers Courcerault, Mauves sur Huisne
41.8	75.2					Sortie Colonard Corubert
42.6	74.4	D629				A droite, vers Courcerault
44.6	72.4					Entrée Courcerault
45.1	71.9		PC2			A hauteur croisement avec C2 vers St Maurice/Huisne
46.8	70.2	D256				A droite, vers Boissy Maugis
48	69	D256/D10				A gauche, vers Courgeon
50.9	66.1	D10/D5		15h25	15h20	A droite, vers Feings
		D5				Entrée La Chapelle Montligeon
52.2	64.8	D628				A droite, rue des Ponts
						Rue principale
53	64	D628	MG 2	15h28	15h23	Rue des Toiseries
53.4	63.6					Sortie la Chapelle Montligeon
54.2	62.8	D213		15h30	15h25	A gauche, vers Monceaux
57.8	59.2	D291				A droite, vers Maison-Maugis, lieu-dit le carrefour
61	56		KM61	15h41	15h36	
61.7	55.3	D291				Entrée Maison-Maugis
61.9	55.1	C2				Tout droit, allée des marronniers
		C2	PC3			
62.4	54.6			15h43	15h38	Sortie Maison Maugis
		D10				A gauche, vers Boissy Maugis
63.2	53.8			15h45	15h39	Entrée Boissy Maugis
63.4	53.6	D10				A gauche, rue du Perche, vers Rémalard
63.8	53.2					Sortie Boissy Maugis
67.4	49.6	D10		15h52	15h46	Entrée Rémalard, rue de Monthue
						▲ Haricots centraux
68.2	48.8	D920A				A gauche, rue des Moulins
						Rue Marcel Louvel
68.6	48.4	Ligne arrivée	SB	15h54	15h48	Avenue Albert de Mun, hauteur espace Octave Mirbeau
69	48					A droite, rue des Mimosas
69.4	47.6					A droite, rue de la Bretonnerie
69.6	47.4	D10				A gauche, place d'Oradour sur Glane
		D10				Rue du Prieuré
70.2	46.8	D10		15h56	15h50	RP, 2 <sup>ème</sup> à droite, vers Dorceau, Condé / Huisne
71.6	45.4			15h59	15h52	A droite, rue de l'Hôtel Coudray
71.8	45.2	C6				A gauche
72.1	44.9					Sortie Dorceau
73.4	43.6	C6	MG 3	16h02	15h56	
73.5	43.5	D622				A gauche, vers St Germain des Grois
76.3	40.7			16h07	16h	Entrée St Germain des Grois
						Tout droit
76.8	40.2					Entrée Villeray
77	40					A gauche
						▲ Rétrécissement ponts
77.5	39.5	D10xD622				Tout droit, route de la rose, vers Bretoncelles

		D622				
79.4	37.6	D287xD622		16h12	16h05	Tout droit, vers Bretoncelles
82.3	34.7	D38		16h17	16h09	A gauche, vers lieu-dit l'Espérance
88.2	28.8					A droite, vers le Freulemont
90.8	26.2					Freulemont
90.9	26.1					A droite route du Liberot
92.7	24.3		MG 4	16h34	16h26	Le Liberot
92.9	24.1	D619				A gauche, lieu-dit la Moisière
						▲ descente
94.3	22.7	D920				A droite, vers Moutiers au Perche
94.6	22.4	D920		16h37	16h29	Entrée Moutiers au Perche
94.8	22.2	D918				A gauche, vers Le Mage, Longny
						▲ Haricot milieu du carrefour
95.1	21.9	D918				Sortie Moutiers au Perche
99.8	17.2	D918				Entrée Le Mage
100.2	16.8	D213		16h47	16h38	A gauche, vers Bizou
104.6	12.4	D213		16h54	16h45	Entrée Bizou
		D11				A droite, vers Longny au Perche
104.7	12.3	D213				A gauche, vers Monceaux
104.8	12.2	D612				A gauche, vers Boissy-Maugis
109.4	7.6	D612 X rte Pontgirard				Tout droit, lieu-dit la Cochonnière, vers Boissy Maugis
111.5	5.5	D612		17h05	16h55	Entrée Boissy-Maugis
111.8	5.2	D10				A gauche, vers Rémalard
112.2	4.8					Sortie Boissy Maugis
115.8	1.2					Entrée Rémalard ▲ haricots centraux
116.6	0.4					A gauche, rue des Moulins
						Rue Marcel Louvel
117	0			17h15	17h04	Espace Octave Mirbeau

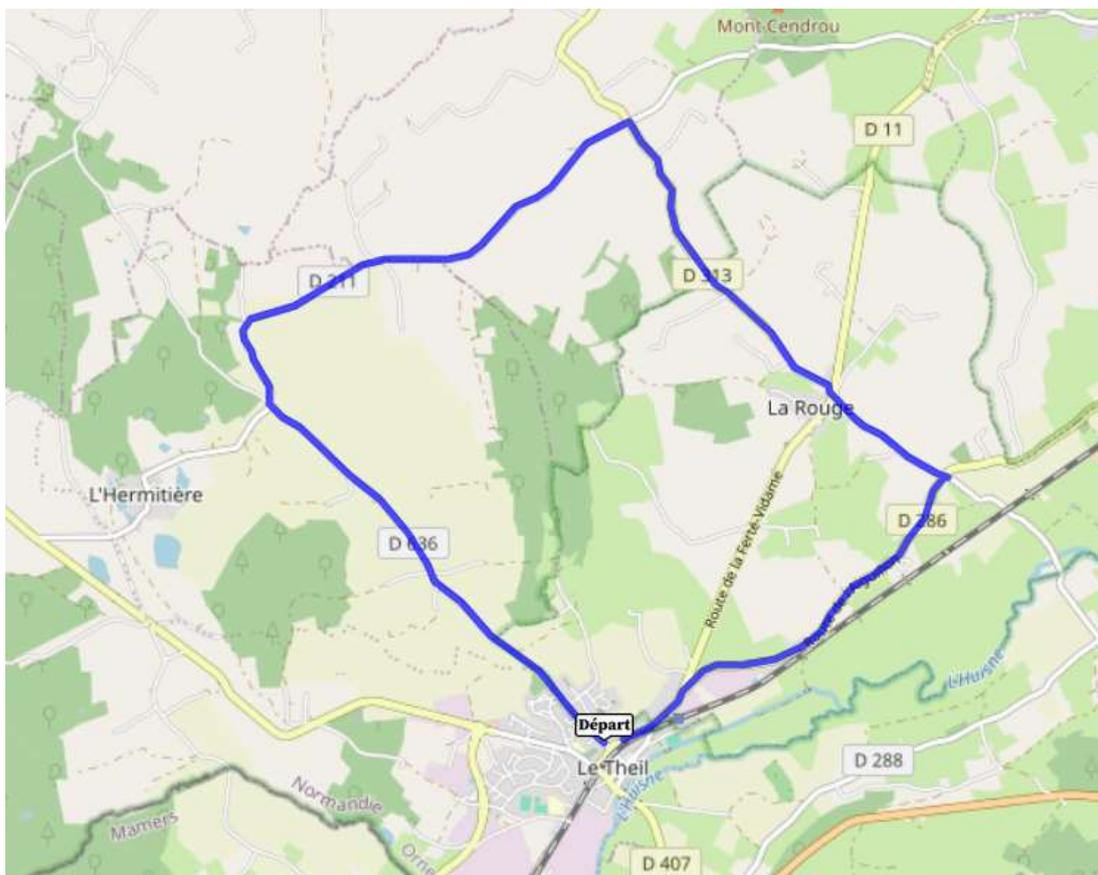


# TOUR DE L'ORNE – COUPE DE FRANCE DAMES 2025

## Val au Perche – Val au Perche

### ÉTAPE 2 – 13 Avril 2025 - Contre-la-montre individuel

Km parcourus	Km restants	N° Voie		Moyenne 42 km/h	Moyenne 44 km/h	rue
0		D636	1 <sup>er</sup> départ	9H	9H	Rue de la Matteau
3.3		D211		9h04	9h04	A droite, vers
7.1		D313		9h10	9h09	A droite, vers Le Theil
9.5		D313 X D11		9h13	9h12	La Rouge
		D635				En face, vers Mâle
10.5		D286		9h15	9h14	A droite, vers Le Theil
						Route de l'Aiguillon
						Quartier de la gare
13		D11		9h18	9h17	A gauche, vers Le Theil
13.6			1 <sup>ère</sup> arrivée	9h19	9h18	27 avenue du Perche
			Dernière arrivée	12h	12h	



# TOUR DE L'ORNE – COUPE DE FRANCE DAMES

## Val au Perche – Longny les Villages

### ÉTAPE 3 – 13 Avril 2025

Km parcourus	Km restants	N° Voie		Moyenne 36 km/h	Moyenne 38 km/h	rue
			Départ fictif	14h20	14h20	Place de la Mairie
						Place des Tilleuls
						Rue de l'Arche
		D107				A gauche, rue de la Vallée
		D407				Sortie du Theil sur Huisne
		D107				RP direction La Ferté Bernard, Nogent le Rotrou
		D288				A gauche, vers Mâle
0	100.7	D288	Départ réel	14h30	14h30	A hauteur de la station épuration
3.1	97.6					Entrée Mâle, rue de l'écu
3.3	97.4	D288		14h35	14h35	A droite, Mâle, rue d'Huisne
4	96.7	D635				Tout droit
						Sortie Mâle
4.9	95.8		MG1	14h38	14h37	
5.1	95.6	D923 X C1				Tout droit
		C1				⚠ Descente complexe
5.9	94.8					⚠ Rétrécissement
9	91.7	D107		14h45	14h44	A droite, lieu-dit L'Hermitage
13.2	87.5	D407		14h52	14h50	RP, à droite
14	86.7					Entrée Le Theil, rue de la Vallée
14.4	86.3	D11				A droite, avenue du Perche
14.6	86.1	D636				A gauche, rue de la Matteau, vers St Cyr la Rosière
15.1	85.6		PC 1	14h55	14h53	A hauteur de la rue de la Taille
18.	82.7	C1 X D211		15h	14h58	Tout droit, vers St Cyr la Rosière
20.3	80.4	C1 X C2				Tout droit
20.9	79.8	C1		15h05	15h03	A gauche, vers St Cyr la Rosière
23	77.7	D277				A gauche, lieu-dit Clémencé
23.4	77.3	D277		15h09	15h07	Entrée St Cyr la Rosière
23.6	77.1	D626				A droite, vers St Aubin des Grois
						Sortie St Cyr la Rosière
27.7	73	D626 X D955		15h16	15h13	Tout droit, vers St Jean la Forêt
28.1	72.6	D626				A droite, vers Nocé
30.1	70.6	D203				A droite, rue Roger Vaugeois, vers Nocé
30.2	70.5	D203		15h20	15h17	Entrée Nocé
30.7	70	D9				A gauche, place du Dr Gireaux
						Rue de Corboyer
30.8	69.9	D111				A droite, vers Boissy-Maugis, Rémalard ⚠
34	66.7	D111				A droite
34.5	66.2	D920		15h28	15h24	A droite, vers Rémalard, Longny au Perche
35.1	65.6	D111				A gauche, vers Boissy-Maugis, Longny au Perche
38.2	62.5	D111				⚠ rétrécissements successifs (ponts)
38.8	61.9			15h34	15h31	Entrée Boissy-Maugis
						Rue de la Commeauche
						Rue de l'église
						A droite, vers Mortagne, Longny au Perche
						A droite
39.2	61.5	D10				A gauche, vers Mortagne, Longny au Perche
39.3	61.4	D111				A droite, vers Monceaux, Longny
39.4	61.3					Sortie Boissy-Maugis

44.4	56.3	D111				Entrée Monceaux
44.8	55.9	D213		15h44	15h40	A gauche, vers La Chapelle Montligeon
						Sortie Monceaux
45.4	55.3	D291				A droite, vers St Victor de Réno
46.8	53.9	D291				Entrée St Victor de Réno, rue de la Croix Villette
47.1	53.6	D291				A gauche, vers Longny, rue de la Croix St Jacques
47.4	53.3		PC2	15h49	15h45	Sortie St Victor de Réno
48.5	52.2	D8 X D291				Tout droit, vers Malétable, L'Home Chamondot
51.6	49.1	D281		15h56	15h51	A droite, vers Malétable
51.8	48.9	D281				<b>▲ rétrécissement dans virage à droite</b>
52	48.7	D291				A gauche, vers Malétable, Auteuil
54.7	46	D290		16h01	15h56	A droite, vers Malétable, Longny au Perche
55.3	45.4	D291				A gauche, vers Malétable
55.6	45.1		MG2 SB	16h03	15h58	Malétable - église
55.9	44.8	D289				A droite, vers Moulicent
						Sortie Malétable
58.1	42.6	D918 X D289		16h07	16h02	Tout droit, les Epasses, vers Moulicent
60.2	40.5	D289				Entrée Moulicent
60.4	40.3	D289				A droite
60.5	40.2	D289A				A droite
61	39.7		KM 61	16h12	16h06	Sortie Moulicent
61.6	39.1	D918				A gauche, vers Longny au Perche
61.7	39			16h13	16h07	A droite, lieu-dit les Ratières
64.8	35.9	D290		16h18	16h12	A gauche, vers Longny au Perche
67.7	33					Entrée Longny au Perche
68.1	32.6					A gauche, rue du 19 mars 1962
68.3	32.4	D918				A droite, ttes directions
68.4	32.3		Passage ligne	16h24	16h18	Rue de Paris
68.6	32.1	D918				A droite place de l'Hôtel de Ville
		D11				Rue de Chartres
		D918				Tt droit, rue de Chartres
69.4	31.3					<b>▲ rétrécissement à droite-haricot</b>
69.5	31.2					Sortie Longny
71.5	29.2	D918	MG 3	16h29	16h23	
71.8	28.9	D8				A gauche, vers Neuilly sur Eure
80	20.7					Entrée Neuilly sur Eure
80.8	19.9		PC3	16h44	16h37	Face école
80.9	19.8	D616				A gauche
81.3	19.4					Sortie Neuilly
83.5	17.2	D37		16h49	16h42	A gauche, lieu-dit les Bouleaux
84.4	16.3			16h50	16h43	A gauche, le chêne d'Auvilliers, vers la Lande sur Eure
87.4	13.3	D243		16h55	16h48	A droite, lieu-dit le Moulin, vers Marchainville
87.6	13.1	D243				Entrée La Lande sur Eure
87.8	12.9	D243				A gauche, rue de l'étang, vers Marchainville
92.8	7.9					Entrée Marchainville
92.9	7.8	D11		17h05	16h56	A gauche, vers Moulicent, Longny
93	7.7					Sortie Marchainville
99.7	1					Entrée Longny <b>▲ haricot central</b>
100.5	0.2	D918		17h16	17h07	A droite, rue de Paris
100.7	0	D918	arrivée	17h18	17h09	Rue de Paris



# Règlement du « Tour de l'Orne Féminin » Manche de Coupe de France DN2 Dames 12 et 13 avril 2025

## **Article 1.**

Le « Tour de l'Orne Féminin » cycliste est organisé par le Comité d'Organisation du Tour de l'Orne, sous l'égide du Comité Départemental de Cyclisme, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute les samedi et dimanche 12 et 13 avril 2025.

## **Article 2. L'épreuve**

Elle est réservée aux athlètes femmes Elite, Open1, open 2 et open 3.

Elle est inscrite au calendrier national femmes de la FFC.

Cette épreuve est la 2<sup>ème</sup> manche de la Coupe de France DN2 Dames.

Le samedi 12 avril : Bellême – Rémalard en Perche – 117 km en ligne – départ : 13h45

Le dimanche 13 avril : Val au Perche – Val au Perche– 13.6 km – contre la montre individuel – 1<sup>er</sup> départ : 9h

Le dimanche 13 avril : Val au Perche – Longny les Villages– 100.7 km en ligne - départ : 14h30

## **Article 3. Participation**

Participant admises (Elites, Open 1, Open 2 et Open 3) par ordre de priorité :

- ✓ Equipes labellisées « National 2 femmes »
- ✓ Sélections régionales (hors effectifs N1 N2)
- ✓ Sélections départementales (hors effectifs N1 N2)
- ✓ Individuelles de clubs, n'appartenant pas aux structures N1 N2

## **Article 4. Permanence**

Elle se tiendra le samedi 12 avril 2025 à partir de 10 heures30 à la Mairie de Bellême, place du Général de Gaulle. La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10 h30 à 11h 45.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des arbitres, est fixée à 12 h à la Mairie de Bellême.

Heures de départ des différentes étapes :

- ✓ 1<sup>ère</sup> étape : départ fictif 13h50 – départ réel 14h
- ✓ 2<sup>ème</sup> étape : 1<sup>er</sup> départ : 9h 00 –
- ✓ 3<sup>ème</sup> étape : départ fictif 14h20, départ réel 14h30.

Présentation des équipes 1 heure1/4 avant les départs des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> étapes, par équipe complète et signature au podium.

Cette dernière se clôturera 10 minutes avant le départ fictif.

La présentation des compétitrices est obligatoire et permettra au jury des arbitres de réaliser les émargements.

## **Article 5. Radio Tour**

Les informations course sont émises sur la fréquence de 157.550 MHz.

## **Article 6. Assistance technique neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la société Assistance Sport Média Shimano, avec 2 véhicules.

Les directeurs sportifs sont autorisés à suivre à partir de 4 compétitrices (et sont dans le 2<sup>ème</sup> tirage).

### **Article 7. Contre-la-montre individuel : 2<sup>ème</sup> étape**

Le 1<sup>er</sup> départ a lieu à 9h, ensuite de minute en minute. Le vélo de contre-la-montre est autorisé. Chaque compétitrice doit se présenter au plus tard 15 minutes avant son heure de départ. Le départ doit être pris à l'arrêt, la compétitrice est tenue puis lâchée sans être poussée.

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les compétitrices en course et les véhicules suivant les concurrentes.

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 25 mètres derrière la compétitrice, ne jamais la dépasser ni venir à sa hauteur.

En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

Pour le contre – la - montre, le délai d'élimination sera porté à 30%.

### **Article 8. Délais :**

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée sont fixés à 20% du temps de la vainqueur de l'étape. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur.

Pour raisons de sécurité, en accord avec les forces de l'ordre et les services préfectoraux, toute concurrente ou groupe attardé, pointé avec un retard supérieur à 30 minutes sur le peloton principal devra quitter l'épreuve et sera déclaré hors délai.

### **Article 9. Classements :**

Les classements suivants sont établis conformément aux articles 2.6.13 à 2.6.18 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

#### ➤ **Classement général individuel au temps : « Conseil Départemental de l'Orne » :**

Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par le chronométrateur dans toutes les étapes courues, bonifications et pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, en premier ce sont les fractions de seconde du CLM qui sont réintégrées, puis si encore égalité il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

La règle des 3 derniers KM ne sera pas appliquée dans la 1<sup>ère</sup> étape.

#### ➤ **Classement général individuel « MG » : « Intermarché Saint Julien sur Sarthe-Sées- Longny les Villages » :**

Le classement général individuel « MG » est disputé sur l'ensemble des côtes retenues. La cotation des points est la suivante :

Etapes en ligne : de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> compétitrice : 5 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel « MG », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de 1<sup>ère</sup> place dans les côtes
- classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, toute concurrente doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

#### ➤ **Classement général individuel « Points Chauds » : « Gunduz » :**

Le classement général individuel « Points chauds » est établi par addition des points obtenus à chaque sprint « Point Chaud » de chacune des étapes 1 et 3. La cotation des points est la suivante :

- Etapes en ligne : de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> compétitrice : 5 – 3 – 2 – 1 points.

En cas d'égalité au classement général individuel « Points Chauds », il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de victoires d'étape
- nombre de victoires dans les sprints « Points Chauds »,
- classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement général final, toute concurrente doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

### **Selon l'article 6 du règlement de la Coupe de France, les 15 points de bonification se verront attribués sur le classement des « MG ».**

#### ➤ **Classement général individuel « U19 » : « ville de Longny les Villages » :**

Le classement général individuel « U19 » est réservé aux compétitrices âgées de 17 et 18 ans dans l'année. Ce classement s'obtient selon la place de ces compétitrices au classement général individuel au temps, la vainqueur étant celle la mieux placée dans ce classement.

#### ➤ **Classement général individuel « Open 2 » : « ville de Val au Perche »**

Ce classement s'obtient selon la place des compétitrices de cette catégorie au classement général individuel au temps. La vainqueur étant celle la mieux placée dans ce classement.

#### ➤ **Classement général individuel « Open 3 » : « ville de Bellême »**

Ce classement s'obtient selon la place des compétitrices de cette catégorie au classement général individuel au temps. La vainqueur étant celle la mieux placée dans ce classement.

#### ➤ **Classement général individuel « U 23 » : « Crédit Mutuel »**

Le classement général individuel « U23 » est réservé aux compétitrices âgées de moins de 23 ans dans l'année. Ce classement s'obtient selon la place de ces compétitrices au classement général individuel au temps, la vainqueur étant celle la mieux placée dans ce classement.

#### ➤ **Classement général individuel « 1<sup>ère</sup> Normande » : « Evidence Environnement »**

La vainqueur est celle la mieux placée au classement général individuel au temps.

#### ➤ **Classement général individuel « Combativité » : « Wiconnect »**

La leader sera désignée par le comité d'organisation.

#### ➤ **Classement général individuel « Combiné » : « Groupama »**

Le classement « Combiné » s'obtient par addition des points acquis dans les classements « Points Chauds » et « MG ». La compétitrice ayant le nombre de points le plus important sera déclarée vainqueur de ce classement.

Pour être classée, une compétitrice doit avoir marqué des points dans les deux classements distinctifs.

En cas d'égalité de points, elles seront départagées sur la place obtenue au classement général individuel au temps.

#### ➤ **Classement « Km 61 » : « Mazda »**

## **Article 10. Bonifications – Reports**

Des bonifications en temps (reportées uniquement au classement général individuel) sont attribuées dans la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> étapes (art.2.6.019) : elles concernent les sprints bonifications et l'arrivée. L'attribution de ces bonifications est la suivante

- 1- à chaque sprint bonifications, il est attribué respectivement 3, 2 et 1 secondes aux 3 premières concurrentes classées.
- 2- à l'arrivée des étapes, il est attribué respectivement 10, 6 et 4 secondes aux 3 premières concurrentes classées.

## **Article 11. Protocole :**

Les compétitrices suivantes doivent se présenter au **protocole** dans les **10 minutes** suivant l'arrivée :

- ✓ La 1<sup>ère</sup> de l'étape,
- ✓ La 1<sup>ère</sup> du classement général au temps
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « U19 » du classement général au temps
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « Open 2 » du classement général au temps
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « Open 3 » du classement général au temps
- ✓ La 1<sup>ère</sup> « U23 » du classement général au temps
- ✓ La meilleure « Points Chauds » du classement général,
- ✓ La meilleure « MG » du classement général,
- ✓ La vainqueur du « Km 61 » de la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> étape
- ✓ La meilleure « Normande » du classement général au temps
- ✓ La vainqueur du combiné

## **De plus, à l'issue de la dernière étape :**

- ✓ Les 3 premières du classement général du TDOF
- ✓ L'équipe vainqueur du TDOF
- ✓ La leader de la Coupe de France
- ✓ L'équipe leader de la Coupe de France

## **Article 21. Port des maillots :**

Selon l'article 2.6.018 du règlement de la Fédération Française de Cyclisme, la leader de chaque classement est tenue de revêtir le maillot distinctif correspondant. Si une compétitrice est déjà porteuse d'un maillot, son deuxième maillot sera porté par sa suivante à ce classement.

**Sur les étapes, seuls les maillots de leader du TDOF, des « MG », des « Points chauds », « U19 », « U23 », « Open 2 » et « Open 3 » seront portés.**

## **Article 13. Prix :**

Les prix suivants sont attribués selon les informations détaillées ci-dessous :

**1<sup>ère</sup> étape : 610/20 - 2<sup>ème</sup> étape : 452/20 - 3<sup>ème</sup> étape : 610/20**

**Général : 836/20**

Prix annexes :

**MG : étapes 1 et 3 : 25€ – Points Chauds : étapes 1 et 3 : 25€ – Combiné : étape 1 : 25€**

**Combativité : étape 1 : 25€ - étape 3 : 25€**

**Au général final : « MG » : 50/ 30 / 20 - « Points chauds » : 50 / 30 / 20 - « Combiné » : 50 / 30 / 20**

## **Article 14. Sécurité :**

Les ronds-points sont à prendre par la droite, tant par les concurrentes que tous les véhicules à l'échelon course. Il est interdit de circuler sur les trottoirs.

A chaque étape, une dérivation pour les voitures des directeurs sportifs sera mise en place avec obligation pour celles-ci de la prendre.

#### **Article 15. Pénalités :**

Le barème de **pénalités** de la FFC est le seul applicable.

#### **Article 16. Antidopage :**

Le règlement antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve. Les contrôles antidopage ont lieu aux adresses indiquées à la page de chaque étape dans le guide technique de l'épreuve.

#### **Article 17. Réglementation :**

Pour tout ce que ne prévoit pas le présent règlement particulier, il convient de se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme. Tous les dossards et plaques de cadre devront être restitués en bon état à l'organisateur par le responsable d'équipe à l'issue de la course. Des pénalités seront appliquées par le collègue arbitral à tous les responsables d'équipe ou aux compétitrices qui ne les auront pas rendus.

#### **Article 18. Dispositions générales :**

Conformément à la réglementation routière, **toute concurrente lâchée et non escortée doit respecter le code de la route.**

Toute personne, coureur, personnel d'encadrement ou autre, participant à l'épreuve, à quelque titre que ce soit, devra observer une conduite sportive et loyale et devra veiller à contribuer au succès sportif de la compétition.

#### **Article 15. Restauration**

Le repas du dimanche midi, à la charge de l'organisateur pour l'ensemble des compétitrices et pour 3 accompagnateurs par équipe, sera servi à partir de 11h, salle polyvalente Jean Beaudoux, 5 place de la mairie à Val au Perche (Le Theil sur Huisne)

#### **Article 16. Hébergement**

Voir liste jointe

# Comité d'Organisation Tour de l'Orne Féminin

Président du Comité d'Organisation et directeur de course : **Jean-Pierre Henry**

Vice-président du Comité d'Organisation : **Didier Olivier**

Trésorier : **Raphaël Lemercier**

Responsable « Sécurité » : **Daniel Colombu**

Responsable « Signaleurs » : **Germain Andrieux**

Responsable Restauration : **Dédée Sineux**

Administration, Permanence –secrétariat : **Ghislaine Henry, Nadia Chédeville**

Informatique et classement : **Bertrand Bergue**

Voiture-sono : « Crédit Mutuel »

Responsable « Invités » : **Anthony Leveillé**

Médecin : **Bertrand Fabre**

Service médical : **Ambulances Bagnolaises**

Motos Sécurité : MSO – **Didier Libor**

Dépannage neutre et radio course : **Shimano**

Podium protocole : **Mélanie Bataille et Camille Lesieur**

Véhicules « officiels » : **Mazda Alençon**

## ***Officiels fédéraux :***

- Président de jury : **Cédric Mongreville**
- Arbitres : **Roger Huard, Bertrand Vitour**
- Juge à l'arrivée : **Estelle Veille**
- Chronométrateur : **Damien Quillivic**
- Arbitres moto : **Christophe Foreau, David Jean**

## ***Couverture de l'épreuve :***

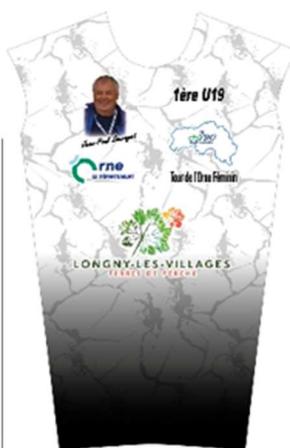
- 3 voitures de sécurité
- Voiture sono « Crédit Mutuel »
- 2 voitures de dépannage neutre
- Info moto « Shimano »
- Moto « régulateur »
- 20 motards sécurité
- 1 voiture « fin de course »

## ***Clubs partenaires :***

- **Fiers Cyclisme 61**
- **Vélo Club Aiglon**
- **Vélo Club Nonantais**
- **Union Cycliste Alençon Damigny**

# Les différents maillots / leurs sponsors

- Maillot de **leader** : patronné par le **Conseil Départemental de l'Orne**
- Maillot : **Points chauds** : patronné par **Gunduz**
- Maillot : **MG** : patronné par **Intermarché Saint Julien sur Sarthe – Sées - Longny les Villages**
- Maillot : **Meilleure U19** : patronné par la ville de **Longny les Villages**
- Maillot : **Meilleure Open 3** : patronné par la ville de **Bellême**
- Maillot : « **Combiné** » : patronné par **Groupama**
- Maillot : « **Combativité** » : patronné par **Wiconnect**
- Maillot : **Meilleure U23** : patronné par **Crédit Mutuel**
- Maillot : **Meilleure Normande** : patronné par **Evidence Environnement**
- Maillot : **KM 61** (1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> étapes) : patronné par **Mazda**



# Partenaires



Saint Julien sur Sarthe - Sées – Longny les Villages

## Hébergements autour de Longny les Villages

### Mobil-homes :

**Monaco Parc : CAMPING MONACO PARC**

ROUTE DE MONCEAUX 61290 LONGNY LES VILLAGES

**02 33 73 59 59**

EMAIL : [campingmonacoparc@gmail.com](mailto:campingmonacoparc@gmail.com)

**Gites sur La Chapelle Montligeon (je n'ai pas d'adresse précise)**

Hôtel : le Montligeon

**02 33 83 81 19**

## Hébergements autour de Bellême

### Camping du Perche bellêmois :

Rue Maurice de Vlaminck 61130 Bellême

**06 24 70 55 17**

## Hébergements autour de Val au Perche (répertoriés par la mairie)

### Hôtels

Le Gibet. 3 lieu-dit Le Gibet-Mâle 61260 VAL-AU-PERCHE. Tél. 02 37 49 68 85. Site Internet : <http://hotel-restaurant-gibet.fr/>

### Chambres d'hôtes

Le moulin de Gémages. Le Moulin – Gémages 61130 VAL-AU-PERCHE . Tél. 02 33 25 15 72 . Site Internet : <https://www.lemoulindegemages.com/>

L'annexe de la sablière. La Sablière – Gémages 61130 VAL-AU-PERCHE . Tél. 02 33 73 81 27. Site Internet : <https://www.annexe-sabliere.com/>

### Gîtes

Gîte communal (13/15 pers.) – Gémages. 02 37 49 59 80 – [accueil@valauperche.fr](mailto:accueil@valauperche.fr)

Le Cozy – 2, Le Bourg – La Rouge 61260 VAL-AU-PERCHE – Tel : 06 77 36 81 37. Site Internet : [www.airbnb.fr/rooms/1088963420948713676](http://www.airbnb.fr/rooms/1088963420948713676)

La Ferlanderie – Mâle 61260 VAL-AU-PERCHE. Site Internet : <http://www.ferlanderie.com/>

Les Logettes- Le Theil-sur-Huisne 61260 VAL-AU-PERCHE. Infos : <https://www.gites-de-france.com/fr/normandie/orne/les-logettes-61g72>

Le moulin de Gémages. Le Moulin – Gémages 61130 VAL-AU-PERCHE . Tél. 02 33 25 15 72 . Site Internet : <https://www.lemoulindegemages.com/>

Les Basses Brosses – Gémages 61130 VAL-AU-PERCHE. Tél. 06 14 87 28 64. Infos : [https://www.airbnb.fr/rooms/43348151](http://www.airbnb.fr/rooms/43348151)

La Ferme de la Boetie. La Thibaudière Mâle 61260 VAL-AU-PERCHE. 06 10 73 17 81 –  
[www.lafermedelaboetie.com](http://www.lafermedelaboetie.com) – [lafermedelaboetie.perche@gmail.com](mailto:lafermedelaboetie.perche@gmail.com)

Chez Sonia – 27 ter Quartier de la Gare – La Rouge – <http://www.airbnb.fr/rooms/596288200252440983>

Le Joncheray – La Rouge. 06 23 01 78 48 – [maryvonne.boullayloisel@sfr.fr](mailto:maryvonne.boullayloisel@sfr.fr)

Cozy appartement & Loft au cœur du Perche – 8 bis rue de la Vallée – Le Theil. 06 16 94 27 09 –  
[www.airbnb/rooms/670716427404678362](http://www.airbnb/rooms/670716427404678362)

La Maison de Berger – Saint-Agnan-sur-Erre. [www.airbnb.fr/rooms/50417106](http://www.airbnb.fr/rooms/50417106)

### **Hébergements à La Ferté Bernard (72) Nogent le Rotrou (28)**

**Hôtel du lac – rue Robert Schumann 72400 La Ferté Bernard**

**02 43 71 15 05**

**Brit Hôtel – 43 rue du Général de Gaulle 72400 La Ferté Bernard**

**Hôtel Akena espace du lac 72400**

**Brit Hôtel - rue de la Bruyère 28400 Nogent le Rotrou**

**02 37 53 43 60**

**Auberge des Vallées du Perche - Lieu-dit l'ambition 28400 Vichères**

**02 37 29 47 58**